



Association des Maires
du Département
du Territoire de Belfort

ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 6 juillet 2011

Convocation : 16 juin 2011

Membres en exercice : 19

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, mercredi 6 juillet 2011 à 18h00 à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Michel BERNÉ.

Présents (7) :

Michel BERNÉ, Gérard GUYON, Robert DEMUTH, Hubert ECOFFEY, Jean-Marie ROUSSEL, Bernard FRANCOIS, Michel GAIDOT.

Absents ou excusés (12) :

Anne-Marie FORCINAL, Etienne BUTZBACH (pouvoir à M. Berné), Yves DRUET, Bernard TRITTER, Renée HUMBERT, Françoise BOUVIER, Monique DINET, Françoise FAURE, Daniel FEURTEY, Jean LEFEVRE, Jean-Claude MATHEY, Bernard TENAILLON.

Assistaient (2) :

Dimitri RHODES, directeur Association des Maires.

Louis MASSIAS, Maire de Fossemaigne.

§ § § § §

ORDRE DU JOUR :

INTERVENTION DE M. LOUIS MASSIAS SUR LES SEM PRODUCTRICES D'ENERGIES

M. Louis Massias - Maire de Fossemaigne et Président de la communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse - présente aux membres son expérience en matière de Société d'Economie Mixte (SEM) dont l'objet est de soutenir des projets dans le domaine des énergies renouvelables (microcentrales hydroélectriques, centrales photovoltaïques, chaufferies bois-énergie, fermes éoliennes).

PREPARATION DU CONGRES DES MAIRES DE FRANCE 2011

Le Président, M. Michel BERNÉ, informe les membres du Conseil d'Administration que le 94^{ème} Congrès des Maires de France et Présidents de Communautés se déroulera du mardi 22 au jeudi 24 novembre 2011.

Depuis 2007 une trentaine d'élus composent la délégation ce qui représente des frais de déplacement conséquents pour l'association.

Il convient dès lors de fixer les modalités de ce déplacement, de l'estimation du budget alloué aux conditions d'inscription pour la délégation.

> **Bilan financier congrès des maires 2010**

31 participants (20 maires+9 adjoints+1 cons. +1 membre association)

CHARGES

Transport

31 billets corail 1^{ère} classe x 72,40 € = **2 316,80 €**

Hébergement (3 nuits 22-23-24/11)

Hôtel Sophie Germain*** (14è)	9 chambres (prix moyen/pers/nuit 99,00 €) =	2 673,00 €
Hôtel du Lion** (14è)	12 chambres (prix moyen/pers/nuit 98,50 €) =	3 546,00 €
Hôtel Kyriad** (14è)	10 chambres (prix moyen/pers/nuit 80,06 €) =	2 401,84 €
TOTAL		8 620,84 €

PRODUITS

Participation aux frais

(20 maires x 50 €) + (10 adjoints x 80 €) = **1 800,00 €**

TOTAL DES CHARGES =	10 937,64 €
TOTAL DES PRODUITS =	1 800,00 €
Déduction faite des produits, la charge nette pour l'association est de : 9 137,64 €	

> **Devis estimatif congrès des maires 2011**

30 participants

CHARGES

Transport

30 billets corail 1^{ère} classe x 108,40 € = **3 252 €**

Hébergement (3 nuits 21-22-23/11)

Hôtel Sophie Germain*** (14è)	10 chambres (prix moyen/pers/nuit 109 €) =	3 270 €
Hôtel du Lion** (14è)	10 chambres (prix moyen/pers/nuit 106,20 €) =	3 186 €
Hôtel Best Western*** (13è)	10 chambres (prix moyen/pers/nuit 115 €) =	3 450 €
TOTAL		9 906 €

PRODUITS

Participation aux frais

(20 maires x 50 €) + (10 adjoints x 80 €) = **1 800,00 €**

TOTAL DES CHARGES =	13 258,00 €
TOTAL DES PRODUITS =	1 800,00 €
Déduction faite des produits, la charge nette pour l'association est de : 11 458,00 €	

La différence de charges entre 2010 et 2011 d'environ 2 300 € trouve son explication de plusieurs façons :

1. Augmentation du prix d'achat des billets de train
En 2010, nous avons bénéficié d'une offre commerciale de la SnCF fixant l'achat de billets 1^{ère} classe au prix de billets 2^{ème} classe. Cette action commerciale n'ayant pas été renouvelée en 2011 cela représente un surcoût d'environ 900 € sur le poste transport.
2. Augmentation du prix de réservation d'un hôtel
Un des trois hôtels réservés l'année dernière en catégorie 2 étoiles n'ayant pas donné satisfaction, il a été décidé de réserver un hôtel 3 étoiles pratiquant des tarifs similaires à ceux avec lesquels nous travaillons habituellement soit en moyenne 100 à 110 € chambre/jour. Ce choix d'un nouvel hôtel entraîne une dépense supplémentaire de l'ordre de 1 000 € environ sur le poste hébergement.
3. Augmentation sensible du tarif de nos deux hôtels habituels
En 2011 prix moyen des chambres louées à 108 € contre 99 € en 2010.

En conséquence, le Président propose d'arrêter les modalités de la délégation comme suit :

- Réserver un billet de train collectif, les horaires de départ et retour étant identiques pour tous les membres de la délégation.
 - Réserver 3 nuitées avec un départ pour l'ensemble des membres la veille au soir le lundi 21 novembre et retour le jeudi 24.
 - Limiter le nombre d'inscriptions de la délégation à 30 personnes au total, 2 élus par collectivité et uniquement maire, adjoint, président, vice-président (pas de conseiller)
 - Privilégier les demandes des maires n'ayant pas encore participé à un congrès
 - Solliciter une contribution aux frais de 50 € pour les maires ou présidents et de 80 € pour les adjoints accompagnant ou représentant le maire
 - Informer par courrier l'ensemble de nos adhérents des modalités d'inscription au congrès et à la délégation avec coupon-réponse pour faire partie de la délégation à retourner impérativement avant le vendredi 2 septembre ; toute demande survenant après cette date ne sera pas examinée.
- ⇒ **Les membres du conseil d'administration à l'unanimité adoptent les modalités de la délégation pour le congrès des maires 2011 telles qu'énoncées ci-dessus**

ACHAT D'UNE SONORISATION MOBILE

Le Président propose de faire l'acquisition d'une sonorisation mobile avec deux micros pour les réunions d'information et de formation des élus.

La salle dispose déjà d'un système de sonorisation cependant la configuration actuelle – un canal unique - ne permet l'utilisation que d'un seul micro pour l'intervenant.

Investir dans l'achat d'une sonorisation pour 2 micros s'avère indispensable pour assurer le bon déroulement des échanges entre l'intervenant et les auditeurs, de surcroît lorsqu'un grand nombre d'élus assistent à la réunion.

Le Président précise qu'une subvention sera demandée à Mairie 2000. L'année dernière, sur les 2 028 € de facture pour l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran mural électrique, Mairie 2000 nous a octroyé au titre de la subvention « aide pédagogique » 1 200 €, soit le montant plafond pour ce type d'aide.

Trois devis ont été demandés aux sociétés Obbo, Master Audio Light et Haroun animation. Sur le plan technique, les matériels présentent les mêmes caractéristiques.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de Master Audio Light.

	MASTER AUDIO LIGHT	HAROUN ANIMATION	OBBO
Enceinte audiophony acute 12 ampères 350 Watt avec 2 entrées micro et 1 ligne	317 € HT	431,10€ HT	958 € HT
Pied CAB 200	39 € HT	49 € HT	
Free-hand	116 € HT	289 € HT	
2 micros main UHF à 16 fréquences (58 €/unité)			
Free duo	108 € HT		
Récepteur UHF double canal à 16 fréquences pour 2 émetteurs			
Livraison & installation mise en service	offerte	/	57 € HT
TOTAL HT	580,00 €	769,10 €	1015,00 €
TOTAL TTC	693,68 €	919,84 €	1213,94 €

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration à l'unanimité décident de retenir l'offre de la société Master Audio Light pour un montant estimé à 693,68 € TTC**

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT : OCTROI DE SUBVENTION

Le Président rappelle que notre association est membre de droit du CDAD 90 (conseil départemental de l'accès au droit).

A ce titre, la convention constitutive du CDAD prévoit que chaque membre est tenu de participer à son fonctionnement (apport financier, en nature ou industrie).

L'année dernière une subvention de 600 € avait été octroyée au titre de l'exercice 2010.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration adoptent l'octroi d'une subvention en faveur du CDAD 90 au titre de l'exercice 2011 d'un montant de 600 €***

SALON DES MAIRES ET COLLECTIVITES

Le Président rappelle que se tiendra les 7 et 8 octobre prochains le Salon des Maires et Collectivités au Parc des Expositions d'Andelnans.

La journée du vendredi 7 sera plus spécialement dédiée aux agents de la fonction publique territoriale avec la tenue d'ateliers - organisés par l'association des maires - et de démonstrations des exposants.

Quant à la journée du samedi 8, elle s'adresse plus spécifiquement aux élus avec une conférence politique - mise en place également par l'association - sur le thème des énergies.

Afin d'assurer une large fréquentation, il a été prévu le samedi que la conférence soit suivie d'un vin d'honneur et d'un buffet pour les élus dont les frais - dans la limite de deux élus par commune pour le repas - seront pris en charge par l'association des maires.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration valident la prise en charge par l'association des maires des frais de réception le samedi 8 octobre soit le service d'un vin d'honneur pour l'ensemble des élus et d'un buffet-déjeuner dans la limite deux élus par commune***

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Formation des élus : Accueil de M. Laurent**

Le Président informe les membres que nous accueillerons dans le cadre de la formation des élus, mercredi 21 septembre, M. Philippe LAURENT, maire de Sceaux, membre du bureau de l'AMF et président de la commission des finances de l'AMF.

Son intervention portera sur le thème suivant « Suppression de la taxe professionnelle, les ressources du bloc communal ».

Le Président souhaite connaître quels sont les maires qui souhaiteraient l'accompagner pour déjeuner avec M. Laurent ce mercredi 21 septembre.

Un mail sera envoyé courant juillet à l'ensemble des membres du conseil afin de savoir qui souhaite participer à ce déjeuner.

✓ **Elections 2011 : renouvellement des instances de l'AMF**

Les membres du bureau, du comité directeur et le président de l'AMF sont élus pour 3 ans par l'assemblée générale. Les dernières élections ont eu lieu en novembre 2008, il sera donc procédé à de nouvelles élections lors du 94^{ème} congrès des maires le 23 novembre 2011.

Le Président signale qu'André Laignel, Secrétaire Général de l'AMF, invite les maires à s'organiser au plan départemental pour la collecte en septembre et octobre des pouvoirs des collègues qui ne viendront pas au congrès. Chaque maire ou président de communauté inscrit au congrès peut porter 50 pouvoirs.

✓ **Désignation conseil d'administration de l'AVADEM**

Suite aux récentes élections au sein de l'association « Aide aux Victimes - Accès au Droit et Médiation », un membre représentant l'association des maires devant être désigné, le Président souhaite savoir si l'un des membres est intéressé pour y siéger.

Le Président désigne Madame Monique DINET.

✂ ✂ ✂ ✂ ✂

Belfort, le 13/07/2011

Le Président,

Michel BERNÉ.